

DERNIÈRE

Amiante : ordonnance de non-lieu dans le dossier Eternit

santé - : Des juges d'instruction parisiens ont rendu une ordonnance de non-lieu pour les responsables d'Eternit, groupe spécialisé dans l'amiante et le premier à avoir été visé par une plainte contre ce matériau cancérigène, a-t-on appris lundi. Les magistrats estiment que « *compte tenu de l'impossibilité de dater l'intoxication des plaignants, il apparaît impossible de déterminer qui était aux responsabilités au sein de l'entreprise [...] et quelles réglementations s'imposaient à cette date inconnue* ».